

Affaire suivie par Nathalie Hatton-Asensi et Sarah Boratav

Nathalie.hatton-asensi@universite-paris-saclay.fr

Sarah.boratav@universite-paris-saclay.fr

REGLEMENT DE PARTICIPATION PARIS-SACLAY-BOSTON WOMEN'S ENTREPRENEURSHIP CLASS

Article 1 - Objet du présent règlement

Le Consulat général de France à Boston et l'Université Paris-Saclay lancent la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class, dispositif de développement et d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour les étudiantes, doctorantes et jeunes diplômées de l'Université Paris-Saclay, porteuses d'un projet de création de start-up étant au stade « émergence » à « avancé ».

A ce titre, l'Université Paris-Saclay pré-sélectionnera les dossiers de 10 à 12 étudiantes, doctorantes et diplômées porteuses d'un projet entrepreneurial et/ou issues d'une formation comprenant une dimension entrepreneuriale forte, pour un voyage d'études gratuit organisé sous la responsabilité du Consulat général de France à Boston incluant des visites de sites, des échanges avec des acteurs clés du territoire, des rencontres avec des étudiantes américaines inspirantes et avec des partenaires acteurs de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

La Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class se déroulera du 4 au 7 février 2023 en France, puis du 12 au 19 mars 2023 aux Etats-Unis.

L'Université Paris-Saclay et le Consulat général de France à Boston sont dénommés ci-après « Les Organisateurs ».

Article 2 - Modalités d'inscription et de participation

La participation à la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class est gratuite et ouverte aux étudiantes et doctorantes inscrites dans une composante universitaire, une grande école ou une université membre-associé de l'Université Paris-Saclay pendant l'année universitaire 2022-2023, ainsi qu'aux diplômées depuis moins de 2 ans au 31 décembre 2023.

Les établissements concernés sont : l'Université Paris-Saclay et ses composantes universitaires, l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Université d'Evry, l'Institut d'Optique Graduate School, CentraleSupélec, AgroParisTech, l'Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay (cf. Annexe 1).

Les étudiantes et doctorantes doivent être porteuses d'un projet entrepreneurial, ou à défaut, suivre ou être issue d'une formation entrepreneuriale ou comprenant une forte dimension entrepreneuriale avec un projet. Les jeunes diplômées doivent pouvoir justifier d'un engagement dans un projet de création d'entreprise.

L'équipe doit être représentée par une entrepreneuse. Chaque membre de l'équipe doit être âgé de plus de 18 ans, être pénalement responsable et résider légalement en France métropolitaine.

Lors de la candidature, la porteuse de projet désignée doit être une étudiante ou une doctorante pour l'année universitaire 2022-2023, ou une jeune diplômée depuis moins de 2 ans (c'est-à-dire diplômé au plus tôt en 2021).

La porteuse de projet doit sélectionner, au moment de la candidature, une catégorie parmi les deux catégories suivantes :

- Produit ou service – Stade Emergence,
- Produit ou service – Stade Avancé.

Pour cette année 2023, les projets présentés au jury de sélection devront être issus d'un des trois secteurs suivants : "sciences de la vie", "biotechnologie", "environnement".

Le jury de sélection se réserve la possibilité de reclasser un projet dans une catégorie qui lui semble plus adaptée. Les définitions des types de projets et de stades de maturation sont les suivantes :

- Le projet est **Produit** s'il propose un produit physique, matériel.
- Le projet est **Service** s'il propose la mise en œuvre d'un service qui vise à répondre à de nouveaux besoins ou à renouveler les conditions d'usage auquel il est destiné en jouant sur des modalités de délivrance, de distribution, ou de commercialisation du service. Les logiciels rentrent dans cette catégorie.

A titre indicatif, voici quelques points de repère :

- Le projet est au stade **Emergence** si vous avez une première preuve de votre concept ou un premier prototype fonctionnel en cours de développement.
- Le projet est au stade **Avancé**, si vous avez déjà créé un partenariat avec un institutionnel et/ou un industriel pour tester votre solution ou si vous avez déjà réalisé vos premières ventes. La start-up peut être créée.

Enfin, il est demandé aux participantes de maîtriser l'anglais, et notamment d'être capable de présenter leur projet en anglais.

Article 3 - Modalités de candidature et de pré-sélection

3.1. Candidature

Les étudiantes et jeunes diplômées sont invitées à soumettre leur candidature en ligne sur le site internet de l'Université Paris-Saclay à l'adresse suivante : <https://www.universite-paris-saclay.fr/paris-saclay-boston-women-entrepreneurship-class>

La date limite de dépôt des candidatures est le dimanche 29 janvier 2023 23h59.

Chaque dossier devra être obligatoirement accompagné des éléments suivants :

- Le dossier de candidature complété au format PDF de 4 pages maximum (hors annexes) ;
- Le règlement de participation signé par l'ensemble des membres de l'équipe ;
- La candidate devra fournir une carte étudiante, attestation de scolarité, diplôme ou attestation de diplôme justifiant de son statut d'étudiante ou jeune diplômée d'un établissements académique membre de l'Université Paris-Saclay ;
- D'une attestation d'autorisation de transmission des données et coordonnées aux organisateurs (+ un disclaimer de responsabilité).

Dès l'inscription à la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class, la porteuse de projet doit également répondre aux critères d'éligibilité et fournir les documents nécessaires aux dates décrites dans l'article 6 : Modalités liées au voyage immersif à Boston. En particulier :

- La photocopie de son passeport, valable au moins jusqu'au 31 septembre 2023 ;
- La photocopie du visa pour se rendre aux Etats-Unis pour les candidates dont la nationalité implique l'obtention d'un visa pour se rendre sur ce territoire. Les ressortissantes de pays concernés par le Visa Waiver Program (procédure ESTA1) ne sont pas concernées.

3.2 Pré-sélection par l'Université Paris-Saclay

Une fois l'ensemble des candidatures enregistrées, elles seront transmises à un jury composé de représentants de différents établissements membres de l'Université Paris-Saclay. Les organisateurs réaliseront une sélection des dossiers, afin de retenir au maximum 24 équipes candidates, dont les dossiers et coordonnées seront également transmis au Consulat général de France à Boston.

Les candidates seront tenues informées des résultats le 1^{er} février 2023, par mail.

Les équipes pré-sélectionnées pour participer à la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class auront jusqu'au 3 février 2023 12h00 pour confirmer leur participation. Sans retour de leur part dans les délais impartis, les organisateurs considéreront qu'il s'agit d'un refus.

Au moment de leur confirmation, les équipes s'engageront à être présentes sur la totalité de la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class. Toute absence de l'équipe sera prise en compte dans l'évaluation finale. La Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class se déroulera aux dates suivantes :

- Le samedi 4 février 2023 de 10h00 à 17h00 sur le campus d'Orsay de l'Université Paris-Saclay (91400) ;
- Le mardi 7 février 2023 de 18h00 à 21h00 sur le campus d'Orsay de l'Université Paris-Saclay (91400).

3.3. Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées sur la base du dossier écrit, en prenant en compte :

- Pour les candidates non porteuses d'un projet de création d'entreprise : la plus-value d'une participation à l'événement dans le cadre d'un parcours pédagogique et des objectifs professionnels.

¹ En vertu du droit de l'immigration des États-Unis, le programme d'exemption de visa (connu en anglais comme le Visa Waiver Program - VWP) permet aux ressortissants de 38 pays de voyager sans visa, en faisant une demande ESTA. Liste des 38 pays : <https://www.esta-formulaire.us/visa-waiver-program-usa.htm>

- Pour les candidates porteuses d'un projet de création d'entreprise : le degré de maturité du projet, l'identification d'un marché, du modèle économique, de l'impact du projet, et la plus-value de la participation à l'événement dans le développement du projet et du parcours d'entrepreneuse.

Article 4 – Concours de pitch final

Les équipes seront évaluées par un jury, composé de professionnels de l'entrepreneuriat, sur la base d'une présentation orale le mardi 7 février 2023. Un ordre de passage sera établi au préalable et communiqué aux équipes.

Les équipes devront envoyer leur présentation au format PDF avant le lundi 6 février 2023 12h00, à l'adresse mail entrepreneuriat@universite-paris-saclay.fr. Les équipes devront indiquer sur la présentation, de manière obligatoire, les éléments suivants :

- Nom du projet,
- Noms, prénoms et emails de chaque membre de l'équipe,
- Les logos de l'Université Paris-Saclay et du Consulat général de France à Boston.

La présentation orale comprend un pitch de 3 minutes maximum, suivi de 3 minutes d'une série de questions/réponses.

Les équipes seront évaluées selon les critères suivants :

- La porteuse de projet / l'équipe (5 points) : la porteuse de projet et son équipe sont en adéquation avec le projet, ils expriment leurs motivations entrepreneuriales, l'équipe est soudée, complémentaire et a suivi la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class avec assiduité.
- Identification du problème et marché (5 points) : l'équipe a identifié un problème précis et souhaite répondre à un besoin client observé. La solution proposée est pertinente par rapport au problème identifié.
- Business model (5 points) : l'équipe a une vision claire de son business model et est consciente qu'il sera amené à évoluer. Ainsi, elle a identifié, entre autres, le potentiel du marché, son positionnement par rapport à la concurrence, le caractère innovant du projet (la solution améliore l'offre existante, crée un nouveau standard ou un nouveau marché), le modèle de revenus, la stratégie de déploiement, des éléments de propriété intellectuelle (si nécessaire).
- Exécution et crédibilité du projet (5 points) : l'équipe a une vision à moyen et long terme du développement de son projet, elle se projette et a planifié les prochaines étapes.

Le jury pourra apporter 2 points de bonus aux équipes qui auront intégré une vision éthique dans la construction de leur projet : prise en compte des défis et enjeux sociétaux (impact sociétal, environnemental, création d'emplois locaux, etc.).

Le jury sélectionnera 10 à 12 équipes lauréates de la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class 2023. A la discrétion de l'Université Paris-Saclay, il sera possible de récompenser des équipes supplémentaires en fonction de la qualité des projets.

Les résultats de la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class seront annoncés à l'issue de la délibération du jury le mardi 7 février 2023.

Article 5 – Le prix

Les porteuses de projet des équipes lauréates seront invitées par les Organismes à participer à un voyage immersif d'une semaine à Boston, selon les modalités décrites dans l'article 6 : Modalités liées au voyage immersif à Boston.

Elles deviendront ambassadrices de l'Université Paris-Saclay. Ainsi, elles seront amenées à présenter leurs projets et à participer à la promotion de l'entrepreneuriat à l'Université Paris-Saclay.

Ce voyage comprend :

- Le vol aller-retour Paris - Etats-Unis sur une ligne régulière en classe économique,
- Le transfert depuis l'aéroport jusqu'à l'hôtel,
- L'hébergement dans un hôtel, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner,
- Les visites professionnelles et les déplacements pendant toute la durée du voyage.

Le voyage ne comprend pas les frais de transports entre le domicile des porteuses de projet lauréates et l'aéroport de Paris, les frais d'assurance et les dépenses personnelles qui restent à la charge exclusive des porteuses de projet lauréates.

Article 6 – Modalités liées au voyage immersif à Boston

Seuls les porteuses de projet des équipes lauréates pourront bénéficier du voyage immersif à Boston.

Pour bénéficier du voyage, les porteuses de projet s'engagent à faire toutes les démarches nécessaires afin d'être autorisées à entrer sur le territoire des Etats-Unis. En particulier, elles devront :

- Se munir d'un passeport à données biométriques en cours de validité, et ce pour toute la durée du séjour à l'étranger et jusqu'à six mois après celui-ci ;
- Faire à leurs frais une demande d'autorisation de voyage : une demande ESTA pour les ressortissantes de pays faisant partis au Visa Waiver Program <https://esta.cbp.dhs.gov/> ou être en possession d'un visa ou tout autre document demandé par les services d'immigration des Etats-Unis le cas échéant ;
- S'informer et respecter la réglementation douanière ;
- En aucun cas les Organismes ne sauront être tenus responsables dans l'hypothèse où les porteuses de projet se verraient refuser l'entrée sur le territoire des Etats-Unis pour quelque raison que ce soit.

Les porteuses de projet bénéficiant du voyage devront également être en bon état de santé et remplir toutes les conditions médicales leur permettant de voyager par avion, ainsi que les conditions de vaccinations requises pour leur voyage sur le territoire des Etats-Unis.

Elles devront être titulaires d'une assurance accident/rapatriement et de responsabilité civile (couvrant tous dommages corporels dont ils pourraient être responsables ou victimes - à savoir toute atteinte corporelle subie par une personne physique et les préjudices qui en résultent - et tous dommages matériels dont ils pourraient être responsables ou victimes - à savoir toute atteinte, destruction, altération, perte ou disparition d'une chose ou substance ainsi que toute atteinte physique à un animal) en cours de validité et ce pour toute la durée du séjour.

Toute annulation du séjour par les porteuses de projet entraînera la perte définitive du séjour sans possibilité de remboursement ou de report du séjour et sans octroi d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Le séjour est non cessible, non échangeable, non remboursable, non reportable.

Les porteuses de projet bénéficiant du voyage devront confirmer leur participation au voyage par retour d'e-mail au plus tard le mardi 21 février 2023 12h00 à entrepreneuriat@universite-paris-saclay.fr en renvoyant la charte d'engagement signée accompagnée de leur participation financière au voyage, de la photocopie de leur passeport biométrique et de leur demande de visa ou ESTA. A défaut, leur silence aura valeur de renonciation pure et simple du voyage qui sera considéré comme perdu.

Dans la semaine suivant la réception de confirmation, l'Université Paris-Saclay les contactera afin de leur donner toutes les informations nécessaires.

Enfin, les porteuses de projet participant au voyage immersif seront ambassadrices de l'Université Paris-Saclay. A ce titre, elles s'engagent à réaliser un reportage photos et vidéos lors de leur voyage et à témoigner de leur retour d'expérience (par écrit ou oral lors de la Journée Entrepreneuriat Etudiant de l'Université Paris-Saclay par exemple).

Le séjour sera organisé par le Consulat général de France à Boston.

L'Université Paris-Saclay, le Consulat général de France à Boston et les porteuses de projet lauréates seront amenés à échanger par visio, en amont du séjour d'études, afin de préparer et d'organiser au mieux le voyage immersif à Boston.

Les conditions d'organisation et de prise en charge du séjour, ainsi que les éléments concernant les démarches à effectuer et d'éventuels engagements supplémentaires demandées aux porteuses de projet lauréates leur seront transmises par le Consulat général de France à Boston. En aucun cas l'Université Paris-Saclay ne saurait être tenue responsable en cas de non-réalisation du voyage d'études ou de l'impossibilité pour une lauréate de participer au voyage d'études.

Article 7 – Modalités complémentaires

Les participantes acceptent sans réserve le présent règlement et s'engagent à l'appliquer pleinement.

Elles s'engagent à communiquer des renseignements exacts lors des processus de candidature. En particulier, elles s'engagent à vérifier qu'elles respectent les conditions d'éligibilité détaillées dans l'article 2.

Elles autorisent les Organismes à utiliser et diffuser leurs noms, prénoms, projets et photographies ou vidéos réalisées durant le séjour d'études, via tous les supports à des fins de communication. Une autorisation spécifique est signée pour ce faire par chaque participante.

Les Organismes se réservent le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class sans préavis et sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Naturellement, dans cette hypothèse, les Organismes s'engagent à en informer les participantes au plus tôt. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les lauréates.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participantes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participantes pourront envoyer un email à entrepreneuriat@universite-paris-saclay.fr ou dpd@universite-paris-saclay.fr

En cas de litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, les Organismes et les participantes s'efforceront de les résoudre à l'amiable.

REGLEMENT DE PARTICIPATION PARIS-SACLAY-BOSTON WOMEN'S ENTREPRENEURSHIP CLASS

Je, soussignée, (*nom, prénom de la porteuse de projet*),
porteuse de projet pour l'équipe (*nom de l'équipe*), candidate à
la Paris-Saclay-Boston Women's Entrepreneurship Class, atteste avoir pris connaissance du
règlement de participation et s'engage à le respecter et à le faire respecter aux membres de
l'équipe, si je suis pré-sélectionnée pour participer.

Fait à :

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

ANNEXE 1

Liste des établissements membres de l'Université Paris-Saclay

COMPOSANTES UNIVERSITAIRES :

- Faculté Jean Monnet (Droit Economie Gestion)
- Faculté de Médecine
- Faculté de Pharmacie
- Faculté des Sciences
- Faculté des Sciences du Sport
- IUT de Cachan
- IUT d'Orsay
- IUT de Sceaux
- Polytech Paris-Saclay

UNIVERSITES MEMBRES-ASSOCIES :

- Université d'Evry
- Université de Versailles Saint-Quentin

ETABLISSEMENTS COMPOSANTES :

- AgroParisTech
- CentraleSupélec
- ENS Paris-Saclay
- Institut d'Optique Graduate School (IOGS)

ORGANISMES DE RECHERCHE :

- CEA
- CNRS
- IHES
- INRAE
- Inria
- INSERM
- ONERA